

Séance publique du 18 Décembre 2008

L'an deux mil huit le dix-huit Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, Mme Martine JAOUEN, 1^{ère} adjointe, M. Rémy LE MEUR, 2^{ème} adjoint, M. Daniel FUSTEC, 3^{ème} adjoint, M. André RIOU, 4^{ème} adjoint, M. Pierre MENEZ, 5^{ème} adjoint, M. Gildas JUIFF, Mme Michelle TILLY, M. Raymond LE ROY, Melle Fabienne BENJAMIN, Mme Françoise NORMAND, M. Jean-Noël LE MOAL, M. Tanguy MORVAN, M. Arsène INIZAN, M. Jean-Michel LE GOFF, M. Eric HUON, M. Michel GEFFROY, M. André LE DOEUFF,

Absents : M. Pierre LE DILAVREC

Procurations : M. Pierre LE DILAVREC à M. Arsène INIZAN

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2008

Date de Publication : 22 Décembre 2008

Secrétaire : M. Arsène INIZAN

Objet : Bâtiments haras et centre équestre

Le Maire informe au Conseil Municipal que la Commune possède sur son territoire des Haras, cadastrés section AC sous le numéro 433, section D sous les numéros 1311 et 1312 pour une contenance totale de 5772 mètres carrés et un Centre Equestre, cadastré section AC sous le numéro 58 pour une superficie de 914 mètres carrés.

Les services des domaines ont été consultés et ont évalué les Haras au prix de 84825 € et le Centre Equestre au prix total de 127000 € (87000 € pour le logement bâtiment, 40000 € pour les gîtes et écuries).

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre ces biens sur une base de négociation de 84825 € pour les Haras et de 127000 € pour le Centre Equestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à bulletins secrets : 11 voix pour, 8 voix contre, décide d'autoriser le Maire à vendre ces biens sur une base de négociation de 84825 € (Haras, cadastrés section AC sous le numéro 433, section D sous les numéros 1311 et 1312 pour une contenance totale de 5772 mètres carrés) et de 127000 € (Centre Equestre, cadastré section AC sous le numéro 58 pour une superficie de 914 mètres carrés), avec pour chaque bien une latitude de plus ou moins 10 %, et à signer l'ensemble des documents à intervenir.